

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical du 12 mai 2022

Le Bureau Syndical, légalement convoqué le **vendredi 06 mai 2022**, s'est réuni le **jeudi 12 mai 2022** à 10 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Yohann PESQUEREL,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Alain DECLOMESNIL, Gérard MARY,
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE

Absents :

COLLECTEA	Loïc JAMIN (excusé), Frédéric RENAUD (excusé),
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES (excusée), Gaëtan LEFEVRE (excusé),
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	Hervé RICHARD (excusé),

Nombre de conseillers	Vote	Nature de l'acte : 1.1
- en exercice : 14	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- quorum : 5	- pour : 9	24 MAI 2022
- présents : 9	- contre : 0	Publication le : 24 MAI 2022
- votants : 9	- abstention : 0	
Date de convocation : 06/05/2022		
Secrétaire de séance : Bertrand COLLET		
Le compte-rendu du Bureau Syndical du 23 novembre 2021 a été adopté à l'unanimité		

Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Délibération n°2022-005 : Attribution du marché n°2022-001 relatif à l'acquisition de 20 caissons amovibles ouverts pour bras hydraulique

Exposé des motifs

Une consultation a été lancée le 29 mars dernier pour l'achat de 20 caissons amovibles ouverts pour bras hydraulique d'un volume utile de 35 m³ pour le transport de différents déchets (tout-venant, bois de rebut, déchets verts, hors gravats ...).

Le marché à procédure adaptée a été publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) avec une date limite de remise des offres fixée le 25 avril avant 12h00.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Prix de la prestation /70
- Valeur technique de l'offre /30 dont :
 - Qualité des produits proposés,
 - Durée et modalités de garantie et de livraison

5 candidats ont répondu dans les délais à ce marché :

- **VR Conteneur** en Belgique
- **Normandie benne Garnier** à Mondeville (14)
- **TIM MORICEAU** à Antran (86)
- **GILLARD** à Bois le Roi (77)
- **S4C** à La Chapelle St Mesmin (45)

Les montants proposés par les candidats se situent entre 145 000 € HT et 255 360 € HT.

Certains candidats précisent que le prix proposé n'est pas définitif et invoquent la circulaire du 30 mars 2022 relative à « l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières. »

Les crédits inscrits au budget au chapitre 21 sont suffisants. Néanmoins, une décision modificative pourra être prise lors du prochain Comité syndical pour l'affectation au service transport.

Les offres des candidats ont été analysées par la Commission Achats qui s'est tenue en amont de ce Bureau et qui propose d'attribuer le marché à la société TMI MORICEAU pour un montant total de 147 000 € (déchargement inclus)

Décision du Bureau Syndical

Vu l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,

Vu l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,

Vu l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,

Vu la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,

Vu la délibération n° 2020-014 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 déterminant le nombre de membre au bureau syndical,

Vu la délibération n°2020-016 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 nommant les membres du bureau syndical,

Vu la délibération n°2020-025 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 donnant délégation au bureau syndical,

Vu la délibération n°2020-029 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 nommant les membres de la commission achats

Vu l'analyse des offres,

Vu le procès-verbal de la commission achats du 12 mai 2022,

Considérant les besoins du service déchèteries,

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Bureau Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) **D'AUTORISER** la Présidente à attribuer, signer et notifier le marché avec la société TIM MORICEAU située à Antran (86) pour un montant de 147 000 € HT.
 - 2) **D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.
-

La Présidente,
Christine SALMON.